



Le 20 janvier 2011

Compte - Rendu CPO du 11 Janvier 2011

1 Validation de la Procédure relative à la réorientation professionnelle

Procédure qui permettra suite à une décision de la cicave-o ou à la demande d'un ouvrier un changement de famille professionnelle. L'ouvrier suivra un plan de formation défini par le pôle de compétence. Pendant cette période de formation il est placé dans un service où il pratiquera dans sa future profession. Suite à cette formation l'agent fera son changement de famille (voir compte-rendu du GT du 07/2010).

FO demande que des postes soient identifiés en CICAVE-O et que l'ouvrier puisse pratiquer à temps plein dans sa future profession pendant sa formation.

Le président donne son accord pour ces 2 modifications. Cette procédure s'appliquera aussi à Météo-France.

2 Cadre de fonction

L'administration présente le nouveau cadre de fonction pour 2011 en tenant compte de la fusion du SEFA et de l'ENAC (une commission d'avancement au lieu de deux). Elle rappelle qu'aucune création de poste n'est prévue, que peu de postes de hors catégorie sont vacants, ce qui limite les possibilités d'évolution au niveau des établissements. Elle explique que cette répartition s'est faite en tenant compte de l'âge des agents, de la technicité dans les établissements et du nombre d'ouvriers pouvant accéder au groupe supérieur.

FO reconnaît que la répartition est juste mais dénonce le manque d'avancements par rapport aux années passées. Nous avons demandé la création au minimum de 4 postes supplémentaires pour permettre un minimum d'avancement, avec la répartition suivante: 2 postes HCA (1 à ECO, 1 à la DO) et 2 HCB (1 à la DTI et 1 au STAC). L'administration doit mettre en œuvre une politique d'avancement correspondant aux évolutions faites au niveau des recrutements. Il n'est plus possible de recruter des ouvriers en groupe VI et qui ont un déroulement de carrière jusqu'à la HCC sans modifier le nombre de hors catégorie

L'administration rappelle qu'aucune mesure indemnitaire n'est possible pour 2011 ce qui est nécessaire pour augmenter le nombre de hors catégorie afin d'améliorer l'avancement dans un système par vacances de postes. Elle reconnaît le bien fondé de notre demande mais les contraintes budgétaires ne permettent pas d'y répondre. Elle propose la création d'un GT pour faire évoluer les conditions d'avancement.

Lors du vote FO s'est abstenu, la CGT et la CFDT ont voté contre.

FO demande que les CAO puissent se dérouler dès début février, de façon que la 2ème CAO se déroule au plus tôt afin d'éviter les débordements des avancements sur l'année N+1. Une note sera envoyée aux établissements.

Réflexion sur les modalités d'avancement des Ouvriers d'Etat

L'administration propose d'organiser un GT au cours du 1^{er} semestre 2011 pour discuter sur de nouvelles modalités d'avancement pour l'année 2012 (bilan des avancements depuis les dernières années, modification de système de calcul du nombre d'avancements, passage d'un système de vacances de poste à un taux promu/promouvables) afin d'améliorer le déroulement de carrières.

Les avantages et inconvénients des différents dispositifs seront étudiés.

3 Bilan de gestion DGAC et Météo - France

2009 : 3 recrutements réalisés.

2010 : 72 postes réels, 18 avancements Hors-Catégorie (pour 9 départs à la retraite).

Baisse des effectifs globaux mais les recrutements reprennent doucement.

Pas de gros problème concernant la réorganisation de Météo-France.

FO regrette qu'un même bilan n'ait pas été présenté pour la DGAC. L'administration s'y engage pour la prochaine CPO.

4 Sécurisation juridique des textes relatifs à la rémunération des ouvriers d'Etat

Suite à une inspection de la Cour des Comptes un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés dans la gestion des personnels ouvriers. Plusieurs améliorations de la rémunération obtenues dans le cadre des négociations protocolaires n'ont pas donné lieu à la diffusion de texte officiel (arrêté ou décret) et non pas d'assise juridique.

Problèmes relevés par le pré rapport de la Cour des Comptes :

- Prime de rendement à 32% des OE de la DGAC : Le texte de référence prévoit une prime modulable avec une moyenne de 16% sur un établissement => Nécessité d'avoir un arrêté interministériel qui précise que les ouvriers DGAC et METEO ont une prime de rendement à 32%.
 - Prime de 90Fr du protocole 1990: Actuellement intégrée dans le forfait éclaté ce qui n'est pas conforme =>. proposition d'intégrer cette prime dans la Prime de Technicité Ouvrier (PTO).
 - Compléments de rémunération et de prime de rendement de 2% : Pas de texte officiel => proposition d'intégrer dans la prime de technicité.
 - Transformation du forfait éclaté : Heures supplémentaires payées dans le forfait éclaté pour les ouvriers embauchés avant 1981=> Nécessité de faire apparaître ces heures supplémentaires sur la fiche de paie en abondant le taux horaire.
 - Modification de la procédure de gestion des heures supplémentaires (transmission par le service d'affectation pour validation par les chefs d'établissements ; décision mensuelle du nombre d'HS signée par chef Ets => transmis à SDP4); maximum 220h légales par an.
- FO r'appelle que l'ensemble de ces mesures interviennent dans le calcul du salaire mais également de la retraite. Elles ont été obtenues avec l'accord de la Fonction Publique et les protocoles sont signés par des ministres. Nous demandons l'organisation de réunions pour proposer et donner notre avis sur les solutions qui seront proposées au budget. Nous refusons toute baisse de salaire ou de pension.
L'administration accepte notre demande d'associer les os à ce travail mais insiste sur la nécessité de se mettre rapidement en conformité.

5 Pôles de compétences

- **Organisation de la coordination des pôles de compétence**

Pour améliorer le fonctionnement et la coordination entre les pôles de compétence, l'administration propose d'organiser deux réunions de coordination par an : 1ere : Administration centrale, 5 établissements ouvriers et pôles de compétence, 2^e : avec les OS (en CPO).

FO a insisté pour obtenir une organisation et un fonctionnement identique entre les différents pôles.

L'administration admet qu'il faut harmoniser et qu'il est donc nécessaire de travailler à l'écriture de procédures

- **Bilan de la famille logistique**

Aujourd'hui, plusieurs essais ont été organisés. Cette nouvelle famille a permis à des ouvriers de remplacer des TSEEAC sur des postes de responsable logistique en DSAC, CRNA ..

Le pôle de compétence a travaillé sur la mise en place de formations continues et d'une formation ab initio. Chaque changement de famille ou de reconversion doit être évaluée pour corriger les éventuels problèmes. 3 formations ont été intégrées dans le catalogue DGAC.

Résultats aux essais (recrutement/avancement/reconversion) : taux de réussite : gr6 (33%), HCA (50%), HCB (50%), HCC (50%). Des formations adaptées à chaque niveau sont proposées.

FO souligne que les ouvriers Logistique donnent satisfaction sur les missions confiées. FO demande qu'un OE soit intégré dans le pôle de compétence Logistique.

- **Modifications des fiches professionnelles Electrotechnicien et Informaticien**

Les deux pôles de compétences ont demandé à faire évoluer les fiches professionnelles des familles concernées pour les adapter aux évolutions techniques du métier. Un courrier a été adressé aux présidents des pôles de compétence pour organiser les GT correspondants.

Pour l'électrotechnique, l'administration propose une première réunion avec le pôle de compétence et les OS pour valider le lancement afin de vérifier la nécessité de modifier les fiches professionnelles pour la famille Electrotechnicien.

Pour la famille Informatique, le processus de modification des fiches est lancé.

7 Questions d'actualité

L'administration nous informe que la totalité des activités de St Pierre et Miquelon est passée depuis le 01/01/2011 sous la responsabilité de la DSNA. Les ouvriers de St Pierre qui dépendaient de l'établissement ECO ont été rattachés à l'établissement DO.

Suite à la nouvelle loi du 9 novembre 2010 sur les retraites, plusieurs modifications impactent les personnels ouvriers :

- L'âge de départ à la retraite est repoussé de 4 mois chaque année à compter de juillet 2011. Il sera ainsi porté à 57 et 62 ans. L'âge limite et l'âge d'annulation de la décote sont repoussés dans les mêmes conditions.
- Le nombre d'années d'emplois ou de travaux insalubres validés pour bénéficier d'un départ anticipé passe de 15 à 17 ans.
- Le taux de cotisation va augmenter pour passer de 7,85% à 10,55% (0,27 point par an)

L'ensemble des décrets d'application n'est pas encore paru.

FO demande qu'une réunion spécifique soit organisée pour présenter la totalité des règles sur la retraite en intégrant les évolutions de la nouvelle loi.

La nouvelle loi sur la représentativité syndicale s'appliquera pour les prochaines élections professionnelles de novembre 2011. Les personnels ouvriers voteront pour le CT Ministériel, le CT DGAC qui donnera la représentativité à la DGAC de chaque os (nécessité d'obtenir 10% des voix pour être représentatif au niveau DGAC).

Un vote pour élire les représentants en commission d'avancement remplacera le vote en CHSCT et donnera la représentativité syndicale dans le corps des Ouvriers d'Etat.

8 Questions diverses FO

Fonctions Supports Logistique et Informatique : nouvelles antennes SNIA au 01/01/2011 :

FO dénonce le manque de concertation sur ce sujet. Depuis plusieurs mois FO demande à l'administration l'ouverture d'un GT pour préciser la répartition des fonctions entre le SNIA et les services logistiques existants. L'administration a toujours repoussé ces travaux ce qui ne permet pas de répondre aux inquiétudes des personnels. L'administration est seule responsable des tensions qui apparaissent entre personnels et en porte l'entière responsabilité.

SDP annonce une rencontre avec le SG et les OS prochainement avec une première réunion de cadrage. Par la suite un GT Logistique et Informatique présenteront des propositions concrètes sur les fonctions des agents DSAC/DSNA et SNIA (besoins locaux/directives gouvernementales) avant fin février.

Activité conduite de véhicules

Dans certains sites une activité quotidienne de conduite de véhicules est nécessaire alors que l'administration a décidé de ne plus embaucher de chauffeurs. Il est fait de plus en plus appel à des ouvriers d'autres familles professionnelles. Une activité qui était ponctuelle devient régulière et entraîne des tensions entre les agents et leurs hiérarchies.

L'administration reconnaît le problème et propose de faire un inventaire des sites concernés et d'aborder le sujet dans le GT sur les fonctions logistique.

Suite donnée aux conclusions de GT Energie :

Une partie des propositions de ce GT, en particulier l'effectif de référence électrotechnicien et climaticien par SNA (5+1), n'est toujours pas validée. L'administration s'engage à faire un point avec la DSNA afin de valider les points qui pourraient être mis en place, sans relancer le GT.

Recrutements 2011 :

FO demande si les essais de recrutement 2011 peuvent être lancés. L'administration confirme que les essais de recrutement seront lancés en particulier dans la famille électrotechnicien. Pour les autres familles un point sera fait avec les établissements.

Création HCC famille Hygiène et sécurité :

La CFDT demande la création d'un HCC dans la famille hygiène et sécurité. FO s'associe à cette demande et propose d'attendre la diffusion des nouveaux textes qui doivent paraître avant d'attaquer les travaux.

L'administration ne se dit pas opposée à cette demande mais ne veut pas multiplier les GT ;

La Délégation

Vos représentants : GAUBERT Pierre (BN), LELAIT Michel (ENAC), DUPRAT Jean-Laurent (CRNA/SO), SALANOUBAT Jean-Pierre (SEFA), DUPONT Franck (CRNA/SO), SIDOINE Didier (DSAC/S);

Experts : ZOCCATELLI Jean-Paul (CRNA/SE), MAROUBY Thierry (DTI), PEREZ Teresa (SIA), Christophe CABARET (Météo Trappes)

